

LES CHASSEURS A CHEVAL : DEUX SIECLES D'HISTOIRE

4^{ème} époque, d'une guerre mondiale à l'autre

En 1914, les vingt et un régiments de Chasseurs à cheval sont répartis entre les corps d'armée, comme cavalerie de corps ou forment des brigades homogènes qualifiées de légères dans les divisions de cavalerie indépendantes.

On trouve alors ainsi une brigade formée des 17^{ème} et 18^{ème} à la 2^{ème} division de Cavalerie, une autre englobant les 5^{ème} et 15^{ème} régiments à la 3^{ème} division, une enfin avec les 1^{er} et 20^{ème} à la 7^{ème} division.

La mobilisation crée trois régiments de marche numérotés 1, 2 et 3 qui deviennent en 1915 22^{ème}, 23^{ème} et 24^{ème} Chasseurs mais l'année suivante, ces régiments sont dissous.

Que dire de la vie des Chasseurs à cheval pendant ces quatre ans de guerre ? Ce n'est plus le temps des charges, la Cavalerie n'est plus employée que pour des reconnaissances, des liaisons, des couvertures d'avant-postes, lorsqu'elle est utilisée à cheval : Mais les cavaliers passent plus de temps dans les tranchées qu'en selle et, comme les escadrons sont rapidement affectés à des divisions d'infanterie, il est difficile de faire des combats des unités de Chasseurs à cheval.

Un nombre assez réduit de régiments gagnera la fourragère aux couleurs de la Croix de guerre : les 5^{ème}, 11^{ème}, 15^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} qui auront été cités deux fois à l'ordre de l'armée. Le 1^{er} régiment sera cité à l'ordre de l'armée et de la brigade, les 20^{ème}, 12^{ème} et 17^{ème} recevront la Croix de guerre avec une étoile de vermeil, le 10^{ème} avec une étoile d'argent et le 7^{ème} avec une étoile de bronze.

Mais les distinctions acquises par les escadrons sont bien plus nombreuses et les noms inscrits sur la soie des vingt et un étendards des Chasseurs à cheval montrent qu'ils furent présents à toutes les batailles du front occidental de 1914 à 1918.

Après les armistices qui mirent fin au conflit, la subdivision d'arme va voir le nombre de ses régiments diminuer sérieusement.

En 1919, les 9^{ème}, 10^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} et 21^{ème} disparaissent des contrôles suivis du 4^{ème} en 1921 et des 17^{ème} et 3^{ème} en 1923 et 1924. Cette déflation se poursuit en 1926 avec le 16^{ème} régiment qui est dissous comme le seront en 1927 les 2^{ème}, 5^{ème}, 13^{ème} et 15^{ème}.

En 1928 le 14^{ème} Chasseurs qui comptait à l'armée française du Rhin disparaîtra en même temps que le 6^{ème}. Seuls subsisteront les 1^{er}, 7^{ème}, 8^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} et 18^{ème} régiments qui dans leurs garnisons d'Alençon, Evreux, Orléans, Vesoul, Sedan et Saint-Avoid attendront 1939 pour repartir en campagne. Le 7^{ème} Chasseurs donnera naissance à la mobilisation aux 2^{ème} et 6^{ème} GRCA, aux 1^{er}, 15^{ème}, 66^{ème} et 73^{ème} GRDI. Le 11^{ème} formera le 9^{ème} GRCA, les 4^{ème}, 17^{ème} et 25^{ème} GRDI. Le 1^{er} Chasseurs sera affecté à la 2^{ème} brigade à cheval de la 1^{ère} division de cavalerie (DC) devenue ensuite 1^{ère} division légère de cavalerie (DLC). Le 8^{ème} régiment formera avec le 1^{er} Hussards la 1^{ère} brigade de la 1^{ère} DC mais cette brigade deviendra indépendante lors de la transformation de la 3^{ème} DC mais passera à la 5^{ème} DLC lors de la mise sur pied de cette grande unité, tandis que le 18^{ème} régiment de la 2^{ème} DC restera dans cette division lorsque celle-ci sera transformée en 2^{ème} DLC.

Le 1^{er} Chasseurs subira dès le 12 mai 1940 l'un des tout premiers chocs des chars allemands sur la Meuse où, en trois jours, il fut proposé pour une citation à l'ordre de l'armée, puis bousculé par l'ennemi il sera retiré du front, reformé en régiment porté de la 4^{ème} DLM le 10

juin, il combattra en retraite jusqu'à l'armistice. Le 18^{ème} combattra lui aussi sur la Meuse, sera engagé sur la Somme et la Bresle puis avec sa division gagnera Saint-Valéry-en-Caux où il disparaîtra. Le 12^{ème} Chasseurs aura à peu près le même sort, tandis que le 8^{ème} entré lui aussi en Belgique sera rejeté vers l'est avec son compagnon de lutte le 1^{er} Hussards.

Les 8^{ème}, 12^{ème} et 18^{ème} régiments gagnèrent une citation à l'ordre de l'armée.

Aucun des GR formé par le 11^{ème} Chasseurs ne fut l'objet de citation collective. Par contre, ceux issus du 7^{ème} Chasseurs en firent moisson : le 1^{er} GRDI fut cité deux fois à l'ordre de l'armée, les fanions des 2^{ème} GRCA et 73^{ème} GRDI reçurent la Croix de guerre avec palme et le 6^{ème} GRCA fut cité à l'ordre du corps d'armée. Le 59^{ème} GRDI créé avec des Chasseurs du 12^{ème} régiment fut l'objet lui aussi d'une citation à l'ordre de l'armée.

Le 10 juillet 1940, après l'armistice, le 4^{ème} régiment d'auto mitrailleuses reçut l'appellation du 4^{ème} Chasseurs. Pour peu de temps, car il fut dissous en août comme les 8^{ème}, 12^{ème} et 18^{ème} Chasseurs.

Les 1^{er} et 7^{ème} régiments firent partie de l'armée d'Armistice. Ils tinrent garnison à Vienne et à Nîmes où ils furent dissous en novembre 1942. Il faudra attendre la libération pour voir réapparaître les Chasseurs à cheval.